

LA FRANCE DE 1814 À 1830 : LA RESTAURATION¹

La Révolution ? Une dizaine d'années. « Épisode » napoléonien ou « ère napoléonienne », une quinzaine d'années. Avec les deux restaurations de 1814 et de 1815, ce n'est guère plus : 16 ans de 1814 à 1830. Mais tout est différent. Au lieu des guerres civiles et étrangères, la France trouve ou retrouve des conditions plus calmes.² Tout atteste d'un mieux. Ainsi la population passe de 29 380 000 habitants en 1815 (ou 30 300 000) à 33 300 000 en 1830³. L'héritage de ce temps illustre une renaissance littéraire : Lamartine et Hugo, Balzac et Dumas, parmi une pléiade. Par deux fois, la Restauration parcourt un même cycle politique, allant de l'apaisement dans le compromis au conflit entre deux France, ces deux France étant limitées, il est vrai, à une étroite oligarchie. Mais la considération chronologique des cycles politiques ne doit pas faire oublier ni l'œuvre, ni la nature, ni la portée de la Restauration. Réaction religieuse, sociale et politique à la Révolution et à l'Empire ? Naissance d'une France moderne ? L'examen de ces questions conduit à observer les origines et le déroulement de la Restauration, la nature du régime, son œuvre et sa portée⁴.

I- Les origines de la Restauration

La Restauration trouve son origine dans les échecs successifs de la Révolution et de Napoléon. Sans doute la Révolution avait fondé une société, mais elle avait échoué à rassembler les Français, à faire fonctionner un gouvernement selon une constitution écrite et à maintenir la paix entre la France et les autres grandes puissances. Sans doute Bonaparte avait-il réussi là où la Révolution avait échoué : doter la France d'un État et d'une administration, tout en consolidant la société nouvelle. Mais le « sauveur » fut aussi le « conquérant » et le « despote », finalement écrasé par l'Europe coalisée. La guerre que la France a déclaré à l'Autriche en 1792 s'achève par deux invasions de la France en 1814 puis en 1815. Waterloo n'est pas loin de Jemmappes.

Encore faut-il bien distinguer les deux Restaurations, celle de 1814 et celle de 1815. La première Restauration est l'œuvre des royalistes français, soutenus par Talleyrand auprès des Alliés, car si l'Angleterre n'est pas hostile à la restauration des Bourbons, la Russie y est hostile, l'Autriche et la Prusse n'y sont guère favorables. Les royalistes et Talleyrand jouent la carte de la paix : seuls les Bourbons avec leur légitimité historique et dynastique, peuvent garantir la sécurité de l'Europe. Mais les Alliés n'évacuent la France qu'après l'octroi et la promulgation par le roi de France d'une Charte constitutionnelle.

¹ Outre les indications de la lettre n° 2, **La France contemporaine, 2- Monarchies postrévolutionnaires, 1814-1848**, par Bertrand Goujon, Paris, Éd. du Seuil, 2012, 449 p. ; éd. de poche, 2014, 448 p.

² Jean-Pierre Chaline, **La Restauration**, Paris, P.U.F., 1998, 128 p. (un chef d'œuvre de concision dans l'intelligence des hommes et des choses comme dans l'érudition) ; Francis Démier, **La France de la restauration (1814-1830)**, éd. de poche, Paris, Gallimard, 2012, 1098 p. (une somme) ; Guillaume de Bertier de Sauvigny, **La Restauration**, nouv. éd. de poche, Paris, Flammarion, 1993, 514 p. (la synthèse indépassable).

³ Dans la **Nouvelle histoire de la France contemporaine**, publiée directement en livre de poche dans les années 1970 par les Éditions du Seuil, voir, en deux volumes sortis en 1973, **La France des notables (1815-1848)** par André Jardin et André-Jean Tudesq, 254 et 255 p.

⁴ Autant Révolution et Empire peuvent être connus dans leurs grandes lignes, autant la Restauration ne l'est guère. Le bicentenaire de la libération de la France est passé inaperçu en 2018, de même le bicentenaire de l'Académie de médecine en 2020. Dans ces conditions, cette lettre n° 5 est forcément plus longue que les deux précédentes.

En revanche, la deuxième Restauration est opérée par Louis XVIII lui-même, avec le concours de Fouché.

II- Les rois et le déroulement des règnes

En seize ans la France traverse plusieurs phases politiques.

A- Les trois moments du règne de Louis XVIII

Le règne de Louis XVIII voit se succéder, après le long temps de l'exil (1795-1814), trois temps, le temps des deux Restaurations et des malheurs de la France de 1814 à 1816, le temps du roi de 1816 à 1820, le temps de la droite de 1820 à la mort du souverain, 1820-1824.

1 – Les deux restaurations. De 1814 à 1816, la France est plongée dans les malheurs de la guerre et de la crise économique. Les événements déterminants sont les Cent Jours de Napoléon en 1815 et la crise économique de 1816. Louis XVIII réussit bien son retour en France par le rejet de la guerre par les Français, et par l'octroi d'une constitution écrite, la Charte. Mais la défaite et l'invasion de 1814 ne rassemblent pas tous les Français ; aux nostalgiques de l'Ancien Régime s'opposent les nostalgiques de la Révolution qui, avec les bonapartistes, forment une coalition séditeuse. Le retour de Napoléon en ses Cent Jours achève de couper la France en deux, avec, de chaque côté, une masse énorme d'intérêts, d'idées et de sentiments. Waterloo est suivi de la vengeance des royalistes (c'est la Terreur blanche, avec 70 000 arrestations) avec la volonté de rétablir le plus possible de coutumes et d'institutions d'Ancien régime. La Chambre des députés élue en 1815 est « plus royaliste que le roi » : c'est la Chambre « introuvable ». Dans ces circonstances dramatiques, le roi doit couvrir une épuration : entre un quart et un tiers des fonctionnaires sont touchés (50 000 ? 80 000 ?). L'habileté de Louis XVIII est de combiner une intransigeance sur son droit à la souveraineté politique avec une série de compromis pratiques. Quant à la crise mondiale de 1816, l'année sans été, elle résulte d'une éruption volcanique monstrueuse dans les îles de la Sonde qui en perturbant la circulation atmosphérique entraîne des récoltes calamiteuses, avec leurs cortèges de révoltes frumentaires.

2 – De 1816 à 1820, le Roi a la main. De 1816 à 1820, c'est le temps du Roi. En 1816, La dissolution par Louis XVIII de la Chambre des députés lui permet de se libérer des « ultra-royalistes » pour conduire une politique de rapprochement entre les deux France, avec au gouvernement d'anciens émigrés comme le duc de Richelieu, d'anciens serviteurs de Napoléon comme Gouvion-Saint-Cyr, Pasquier ou Molé ou Decazes, de jeunes fonctionnaires comme Guizot ou Barante et d'anciens fidèles de la royauté comme Royer-Collard. L'œuvre entreprise conduit d'une part à la libération de la France en 1818 et à la réorganisation de son armée, et ,d'autre part, à l'apprentissage d'un régime électoral et d'un régime de la presse, permettant l'organisation d'un travail parlementaire et l'esquisse de partis politiques. Toutefois si Louis XVIII a la main, avec son favori Decazes, il ne rallie ni les « ultra-royalistes » (ou « royalistes purs ») à droite, ni les « Indépendants » à gauche, le corps électoral étant déchiré entre apaisement et affrontement.

3 – A partir de l'assassinat du duc de Berry, Louis XVIII doit choisir ses ministres plus à droite. Le duc de Berry est le deuxième fils du comte d'Artois, neveu du roi, et, à ce titre, prince héritier, l'autre fils du comte d'Artois, le duc d'Angoulême n'ayant pas d'enfant. L'assassinat du duc de Berry dans la nuit du 13 au 14 février 1820, oblige Louis XVIII à se séparer des ministres qui lui sont chers pour s'appuyer sur la droite. A quoi répond cette poussée réactionnaire des années 1820 qui se retrouve dans toute l'Europe? C'est d'abord l'effroi devant les mouvements révolutionnaires qui agitent toute l'Europe. Louvel, l'assassin du duc de Berry, n'est pas un isolé dans sa détestation de l'ordre existant. La charbonnerie et d'autres autres sociétés secrètes venant d'Italie ou d'Espagne rassemblent 30 à 40 000 conjurés dont La Fayette et le banquier Laffitte. Mais d'autres mouvements profitent à la réaction. Ainsi la révolution intellectuelle et artistique contre les « Lumières » du XVIIIème siècle, à savoir le romantisme. Ainsi le réveil et la renaissance de la foi chrétienne qui redressent l'Église catholique. Tout profite à la réaction. L'installation de la droite au pouvoir n'est pas simplement le produit du poignard de Louvel ou d'une intrigue parlementaire contre un favori du roi. La réaction triomphe partout, dans l'armée comme dans

l'administration, dans l'Église comme dans l'Université. Mais c'est une réaction modernisatrice dans l'ordre matériel, en particulier sur le plan financier et sur le plan social. Sur le plan financier, le règne de Louis XVIII fonde les finances modernes d'un État : établissement d'un budget annuel, d'un compte annuel, d'un examen annuel des finances publiques par la Chambre des députés et la Chambre des pairs. Sur le plan social, les arriérés de la Révolution et de l'Empire peuvent être liquidés, tout en indemnisant ceux dont les biens avaient été confisqués et vendus par la Nation (loi dénoncée par la gauche sous l'expression « milliard des émigrés »).

Préparée sous le règne de Louis XVIII, cette indemnisation ne devient loi que sous le règne de Charles X, qui succède, selon la coutume et dans le plus grand calme, à son frère en 1824. Le règne de Charles X voit se succéder trois moments : un état de grâce, une poussée libérale, un conflit ouvert dans l'oligarchie entre le droit de la Couronne et celui des Chambres.

B- Le règne de Charles X

1- Un avènement prometteur.

Devenant Roi de France et de Navarre à 67 ans, Charles X des atouts ; il plaît par sa silhouette élégante de fringant cavalier, ses qualités de cœur, son désir de bien faire. En don de joyeux avènement, il offre l'abolition de la censure, une généreuse amnistie pour les condamnés politiques, une réconciliation élégante avec la branche cadette de la famille royale.

Roi très chrétien, veuf devenu chaste, d'une piété de converti, Charles X part pour Reims en mai 1825. Le sacre du 29 mai est grandiose, « journée énivrante » (Lamartine) combinant la tradition (serment sur les reliques de la vraie croix, onction et remise de l'anneau d'or par l'archevêque de Reims, toucher des écrouelles) et la nouveauté (dans son serment, Charles X inclut expressément la Charte constitutionnelle ; l'épée, le sceptre, la main de justice et la couronne sont apportés par quatre maréchaux de Napoléon ; réunion des ordres du Saint-Esprit et de la Légion d'honneur ; visite d'une exposition industrielle). Charles X est bien ce roi « pieux comme saint Louis, compatissant comme Louis XII, courtois comme François Ier, franc comme Henri IV » (Chateaubriand), ce « roi chevalier » (Victor Hugo). La jeune France est ravie (Chant du sacre de Lamartine, ode au roi de Victor Hugo), loin des propos aigres des vieux notables voltairiens qui s'indigne du coût (8 millions de francs, avec la restauration et la décoration de la cathédrale comme avec la reconstitution de son orfèvrerie et de son mobilier). C'est l'attention et l'intérêt de l'Europe entière qui est focalisée par ce sacre du roi de France

2- Une opposition aux aguets, avec la religion pour cible

Si l'état de grâce est indéniable (et les fêtes du sacre en témoignent à Paris comme en province dans les villages comme dans les villes), la gauche reste rétive au ministère Villèle. Sans doute ce dernier réussit à financer l'indemnisation des propriétaires dont les biens avaient été confisqués au profit de la Nation par la Révolution. Pour un capital nominal estimé à un milliard de francs, la rente à 3% servie aux anciens propriétaires ne représentera que 630 millions, dont profitent aussi bien le marquis de La Fayette que le duc d'Orléans. Ce « milliard des émigrés », en réglant ce contentieux, assure l'avenir des acquéreurs de biens nationaux et ferme ainsi une des plaies sociales les plus sensibles de la Révolution. Il n'apaise pas pour autant le conflit des deux France.

C'est surtout contre la politique ecclésiastique de Charles X que les notabilités anticléricales se focalisent. Impossible de rendre leur liberté aux ordres monastiques et aux congrégations religieuses. Si les Chambres acceptent que les nouvelles fondations des congrégations féminines existantes relèvent d'une ordonnance du Roi, pour de nouvelles congrégations, il leur faudra une autorisation législative. De même les Chambres n'acceptent qu'après des débats passionnés la loi réprimant les sacrilèges (20 avril 1825), gauche, centre et extrême droite multipliant les objections.

La campagne anticléricale se développe, cultivant de vieux réflexes gallicans tout en développant l'antichristianisme de Voltaire, de d'Alembert ou de Diderot, dont les œuvres ne cessent d'être rééditées. Dans la presse, l'anticléricisme n'est pas le monopole du *Constitutionnel*. Au théâtre, les représentations de Tartuffe sont autant de contestations de la politique religieuse. Caricatures et chansons ne sont pas en reste. La France anticléricale voit des Jésuites partout, pense que le roi est devenu évêque. Jeunesse des écoles et « calicots » n'hésitent pas à chahuter les missions paroissiales comme les cérémonies du Jubilé de 1826.

Dans ce mouvement, la presse passe à l'assaut de l'Église en dénonçant l'union du Trône et de l'Autel. Elle a des lecteurs (43 000 abonnés contre 13 000 aux journaux favorables au gouvernement). Fondé en 1824, *Le Globe* réussit dès 1825 à réunir des libéraux et des romantiques pour écrire : « *Le goût en France attend son 14 juillet* » (Louis Vitet). Au vrai, les libéraux abandonnent le recours à la violence pour une action légale contre les mesures réactionnaires. C'est une nouvelle génération plus réaliste, avec des publicistes, voire des écrivains, comme Thiers, Mignet. Elle est assez forte pour organiser des manifestations monstres lors des funérailles de personnalités d'opposition, neutraliser une loi punissant le sacrilège, pour empêcher un retour du droit d'aînesse, pour défendre la liberté de la presse et pour acculer le roi à une dissolution de la Chambre des députés en 1827. De la dissolution de 1827 à la dissolution de 1830, les oppositions sont désormais majoritaires dans l'oligarchie électorale. Charles X tente d'abord une politique de conciliation en 1828, puis une politique d'intimidation en 1829.

3- La crise de 1827 et ses suites : conciliation ? intimidation ?

Avec la Chambre élue en 1827, Charles X s'essaie à une politique de conciliation, mise en œuvre par Martignac. C'est un double échec. Sur le plan religieux, le roi, fervent chrétien, doit signer des ordonnances qui limitent la croissance de l'Église. Sur le plan administratif, l'élection des conseils municipaux, d'arrondissements et généraux échoue, les différentes fractions de la Chambre conduisant même à un corps électoral de 40 000 personnes, moins d'électeurs que pour les députés des départements ! Mais, après une tournée triomphale du roi dans le Nord en 1827, un nouveau voyage du roi dans les départements de l'Est révèle que l'esprit public y est bien meilleur que les tendances politiques du pays légal. Charles X est acclamé, même à Mulhouse, ville dépourvue de toute tradition monarchique⁵.

Les échecs parlementaires de Martignac comme le succès des voyages dans les provinces du Nord et de l'Est conduisent le roi à constituer un nouveau ministère conforme à ses amitiés comme à ses préférences. L'échec de la conciliation conduit à un ministère d'intimidation, autour de Polignac, avec La Bourdonnaye et Bourmont (8 août 1829). Le 15 août, on peut lire dans *Le Journal des débats* (centre droit) : « *Coblence, Waterloo, 1815 ! voilà les trois principes, les trois personnages du ministère... Pressez, tordez ce ministère, il ne dégoutte qu'humiliation, malheurs et dangers.* »

En réalité, la force des oppositions grandit. La presse se déchaîne. Si les républicains sont isolés autour de La Fayette, la légende napoléonienne se répand. Un nouveau journal paraît en janvier 1830, *Le National*, qui avec Thiers, évoque l'exemple d'une révolution dynastique réussie, la révolution anglaise de 1688, qui chasse les Stuart au profit des Orange. A l'ouverture de la session des chambres en 1830, le discours du Trône est une affirmation des droits souverains de la Couronne. En réponse, si la Chambre des pairs offre une majorité respectueuse de la Couronne, ce sont 221 députés (dont l'opposition de droite de Chateaubriand, les députés libéraux élus en 1827 n'étant que 150) qui votent une adresse constatant que le ministère n'a pas la confiance de la Chambre des députés des départements.

Charles X entend conforter ses ministres par une politique de prestige, servie par les succès éclatants de la politique extérieure.

4- Une vigoureuse politique extérieure

Depuis 1821, les Grecs se révoltent contre l'oppression multiséculaire des Turcs. Avec l'aide du pacha d'Égypte, Méhemet Ali, le sultan est en passe d'écraser les Grecs, par de multiples massacres (en 1822, Constantinople, Crète, Chypre, Chio ; en 1826, Missolonghi) d'autant plus facilement que l'Angleterre se satisfait d'un Empire ottoman à la puissance faible, l'Autriche étant elle aussi pour le statu quo et la France de Villèle redoutant les frais d'une guerre. Mais, depuis l'avènement de Nicolas Ier, la Russie développe une politique active contre les Turcs, obligeant les Anglais et les Français à s'engager dans la guerre d'indépendance de la Grèce. Le 20 octobre 1827, en rade de Navarin, les flottes anglo-franco-russes détruisent la flotte ottomane. En France, avec

⁵ Mulhouse était une petite république protestante, conquise et annexée à la France par la Révolution.

le ministère Martignac, arrive aux Affaires étrangères La Ferronnays, diplomate de grand style répondant aux vœux de Charles X pour une grande politique extérieure. Un corps expéditionnaire de 15 000 hommes est envoyé en Grèce pour neutraliser les Turcs et les Égyptiens. C'est une victoire, suivie d'une victoire diplomatique. A la conférence de Londres (mars 1830), ce sont les frontières, soutenues par la France, qui assurent à la Grèce son indépendance.

Dans le prolongement de l'indépendance de la Grèce, Charles X et Polignac entendent mettre fin à l'insécurité que la régence d'Alger, dépendance lointaine de l'Empire ottoman, fait peser depuis des siècles sur la Méditerranée occidentale. En trois mois, une expédition est organisée, diplomatiquement par Polignac (qui neutralise l'Angleterre) et militairement par Bourmont et le ministre de la Marine, le baron d'Haussez. A Marseille, puis à Toulon, sont concentrés 37 000 soldats et un armement considérable. L'armada comprend une centaine de navires de guerre, 350 bâtiments de transport, 27 000 marins. La victoire est au rendez-vous : non seulement la France réussit le débarquement, mais encore, après un siège rapide, Alger est prise le 5 juillet 1830. La France met fin à la piraterie barbaresque et à l'esclavage des chrétiens qui durait depuis la conquête arabe et contre laquelle et Charles Quint et l'Angleterre avaient échoué.

5- La crise en 1830

Sans attendre le terme de l'expédition d'Alger, Charles X dissout le 16 mai la Chambre élue en 1827, les électeurs étant convoqués pour le 23 juin et le 3 juillet . Tandis que les oppositions se mobilisent pour faire réélire les 221, le roi intervient dans la campagne par une proclamation solennelle le 14 juin, qui augmente la fièvre électorale. Les résultats sont pires qu'en 1827 : le ministère ne peut compter que sur 143 députés ; les oppositions ont 274 sièges, soit près de 2 sièges sur 3. Défaite écrasante de Polignac et du roi. Décidément, même avec le double vote, le pays légal se dresse contre la Couronne.

Dès lors les deux dissolutions manquées de 1827 et de 1830 posent dans les faits la question de l'autorité politique. Certes l'autorité toute entière appartient au roi, c'est inscrit dans la Charte. Mais que faire du concours des chambres dans le gouvernement, quand la Chambre des députés s'oppose au souverain ? Lors des dissolutions de 1816 et de 1824, les oppositions avaient perdu les élections, la souveraineté royale était sauve. En 1827 et en 1830, ce sont les oppositions qui sont majoritaires dans le pays légal. Que faire ? Ou bien convoquer la nouvelle Chambre pour lui soumettre le budget, puis temporiser comme Charles X le fait depuis 1827 ou bien élargir le pays légal, comme peuvent y pousser les acclamations du roi dans le Nord en 1827, dans l'Est en 1828 et celles de Marseille et de Toulon pour le Dauphin en 1830. Ou bien faire prévaloir la souveraineté du Roi par voie d'ordonnance. Juillet 1830 devient crucial⁶.

C- La nature de la Restauration

La Restauration porte-t-elle bien son nom ? Sans doute la France est-elle le théâtre des deux retours et donc des deux restaurations de la famille royale. Louis XVIII et Charles X sont bien les deux frères de Louis XVI, de la famille des Bourbons. Sur le plan dynastique, la Restauration porte bien son nom. Mais la royauté post-révolutionnaire et post-napoléonienne est associée à un régime social, religieux et politique différent de l'Ancien Régime. Quant à sa nature, la Restauration présente ainsi cinq caractéristiques majeures.

1- Une royauté patrimoniale

Caractère évident mais méconnu. Dès 1814, Louis XVIII se refuse à n'être que le roi des Français, premier fonctionnaire de l'État, comme le veulent les sénateurs de Napoléon et comme l'ont voulu les Constituants de 1789. Louis XVIII est plus que le premier dans l'État. Il revient chez lui, en ses États, par et pour l'amour de son peuple. Le roi de France et de Navarre est donc à la fois le souverain d'un pays et le père de ses sujets.

⁶ La révolution de 1830, dont l'importance est inversement proportionnelle à sa durée, sera l'objet de la lettre n° 6.

Souverain ? Alors que la France est envahie et que Paris est occupée par les Alliés, recevant à sa table l'empereur de Russie, Alexandre Ier, Louis XVIII lui concède une chaise et garde pour lui le fauteuil. Souverain ? Royauté française ne veut pas dire monarchie nationale : la légitimité et donc la souveraineté et l'autorité politiques sont de droit dynastique.

2- Une monarchie chrétienne

Sans doute, Louis XVIII fait inscrire dans la Charte constitutionnelle non seulement la liberté de conscience, mais la liberté de culte pour les non chrétiens (Juifs) comme pour les protestants, mais le catholicisme redevient bien ce qu'il était jusqu'en 1789, c'est-à-dire la religion de l'État, l'Église consentant non seulement à couronner le roi, mais encore à le sacrer : le roi de France est le Roi très-chrétien (R.T.C.). D'où, dès 1814, le rétablissement du repos dominical ; en 1816, l'abolition du divorce et, en 1825, la loi sur le sacrilège qui rétablit le mystère de l'Eucharistie du Christ comme vérité civile.

S'agissant des protestants, les protestants du Languedoc sont persécutés dès janvier 1815 à Nîmes, puis, après les Cent Jours de Napoléon, par les « miquelets » de la Terreur blanche en 1815-1816, faisant une cinquantaine de victimes dans une partie du département du Gard, mais la Restauration, non seulement va les protéger, mais instituer dans les milieux dirigeants nombre d'entre eux comme Portal, Cuvier ou Guizot⁷. Ainsi, en 1829, Polignac garde Cuvier, luthérien de Montbéliard, à la direction des cultes non catholiques.

Quant aux Juifs, en 1818, Louis XVIII abandonne l'application du décret napoléonien du 17 mars 1808, qui établissait des mesures discriminatoires, comme l'interdiction du remplacement militaire, l'autorisation préalable pour toute patente, l'interdiction de toute immigration en Alsace ou encore la possibilité de voir annuler des créances chrétiennes⁸. De fait, la Restauration rétablit l'égalité civile que Napoléon avait abandonnée. D'où la popularité du roi⁹. Les Juifs restent astreints, comme avant 1814, au serment « *more judaïco* » : témoins ou prévenus doivent prêter serment, non dans le prétoire, mais dans la synagogue la plus proche du tribunal, la main sur le Livre saint, la tête recouverte du châle de prière.

3- Une royauté constitutionnelle

Certes la France, avant 1789, avait des lois fondamentales et une constitution politique coutumière. Mais à partir de 1814, la France est une monarchie selon la Charte constitutionnelle. Le Roi se garde la souveraineté patrimoniale et l'autorité personnelle qui en découle. C'est la fin de la souveraineté nationale proclamée en 1789. Mais le souverain institue pour son gouvernement le concours de deux Chambres, la Chambre des pairs, qu'il nomme selon son bon plaisir, et la Chambre des députés des départements, qui sont élus par les plus riches des Français. La première siège au palais du Luxembourg, la seconde au Palais-Bourbon. A la Chambre des pairs, le roi contrôle la majorité par ses nominations. En 1819, à la demande de Decazes, Louis XVIII institue 59 nouveaux pairs. A la demande de Villèle en 1827, Charles X fait une « fournée » de 76 nouveaux pairs, ce qui porte la Chambre à 384 membres. La Chambre des députés est élue pour cinq ans, avec renouvellement partiel chaque année, puis, à partir de 1824 pour sept ans, sans élections intermédiaires.

Ces deux chambres, pairs et députés, font un travail sérieux. Un quorum est exigé : un tiers à la chambre des pairs, la moitié à la Chambre des députés. Les deux Chambres s'organisent en bureaux, voire en commissions. Pour tout projet de loi d'origine parlementaire et consentie par le Roi, il faut, comme dans la constitution de 1791, trois lectures successives. Sur les questions

⁷ Les protestants sont en viron 500 000, dont la moitié en Alsace.

⁸ 60 000 Juifs dont 3 000 à Paris.

⁹ « Chantons celui dont la tendresse
Lui valut un plus doux renom
Et répétons avec ivresse :
Vive Louis ! Vive Bourbon ! »

mineures, le scrutin se fait par assis et levés ; par contre, le scrutin est secret pour les questions importantes (boule blanche ou boule noire mise dans l'urne installée à la tribune). Le député comme le pair ont une liberté absolue dans l'examen de l'adresse annuelle par laquelle chaque Chambre répond au discours du trône, dans l'examen des projets de loi (une trentaine par an) et dans l'examen du budget de l'État. C'est en ce sens que la Restauration, sans être une monarchie parlementaire, introduit en France le travail parlementaire, nouveauté décisive.

4- Une monarchie centralisée

La Restauration garde la centralisation de l'État, héritée du Consulat et de l'Empire : préfets et sous-préfets dans les départements, contributions directes et indirectes, cadastre général, carte d'état-major. Le rôle majeur des fonctionnaires est illustré par leur force électorale. Aux élections de 1827, ils représentent 38,5 % des députés, contre 5,2 % aux professions libérales et 41,5 % aux grands propriétaires.

5- Une monarchie aristocratique

Le caractère aristocratique de la Restauration est illustré par la nature et la composition des deux Chambres que le Roi appelle au concours de son gouvernement.

La Chambre des pairs, dont la famille royale est membre de droit, est à la nomination du souverain. Il nomme des pairs viagers et, plus souvent, des pairs à titre héréditaire.

Quant aux députés des départements, ils sont élus par les notabilités les plus riches, l'électorat en effet n'est pas un droit de la nation, mais une fonction réservée à des hommes ayant au moins 30 ans et acquittant au moins 300 francs d'impôts directs par an, soit pour 9 millions d'hommes de plus de trente ans, 100 000 électeurs. Il en va de même pour l'éligibilité : 1 000 francs de contributions directes et 40 ans, soit 14 000 éligibles. Dans certains départements le nombre d'éligibles est très faible. La Restauration, ayant des finances saines, peut dégrever d'impôt les notables opposants (en 1820, 14 500 notables sont dégrevés). En 1829, il n'y a plus que 88 000 électeurs. A partir de la réforme électorale de 1820, les plus riches de cette oligarchie électorale votent deux fois : une première fois avec les autres électeurs à la sous-préfecture pour élire le député de la circonscription ; une deuxième fois à la préfecture pour élire un député supplémentaire (au total à la Chambre 172 députés sont élus par ce double vote des plus riches, ce qui fait passer le nombre total de députés de 258 à 430.). Avec la réforme de 1830, le corps électoral doit encore diminuer, par suite de l'éviction de la patente du calcul du cens électoral. Mais la révolution de juillet met fin à cette réforme.

Or c'est ce pays légal qui est bipolarisé, d'un côté une droite volontiers plus royaliste que le roi, en face une gauche qui rejette la souveraineté du roi (La Fayette). Entre les deux, un centre indécis qui, lui-même, est moins conciliation qu'attraction vers la gauche, y compris à son corps défendant (Royer-Collard, Guizot, duc de Broglie). Brochant sur le tout, la fréquente conjonction des extrêmes (Chateaubriand et Benjamin Constant). C'est dire combien pour le roi et ses ministres, un gouvernement de conciliation et d'union est objectivement difficile.

Que la royauté ne cherche pas à étendre la fonction électorale vers le peuple indique assez que Louis XVIII et Charles X, comme Louis XV, Louis XVI et les penseurs du XVIIIème siècle, restent prisonniers d'un prisme aristocratique. Louis XVI en a perdu sa couronne puis sa vie ; Charles X va en perdre sa couronne en 1830. « Les patriciens ont commencé la révolution » en 1788-1789 ; ils la continuent en 1830.

D- L'œuvre de la Restauration

Pendant seize ans, la France retrouve la paix, la liberté et la puissance au dehors et un gouvernement constitutionnel au-dedans. Cela ne s'était pas vu depuis 1789.

1- La paix et le relèvement extérieur

Louis XVIII doit signer le traité de paix de Paris en 1814, puis, après les Cent Jours de Napoléon, le second traité de Paris. Désormais l'objectif est la libération de la France de l'occupation alliée et la restauration de ses forces militaires. La Restauration obtient la libération

anticipée du territoire en 1818, au lieu de 1822. Quant à l'armée, l'abolition de la conscription ne tient pas la route. Il faut la rétablir avec le tirage au sort des recrues. De 1815 à 1830, aucune puissance n'augmente autant sa force militaire et navale que la France. Son armée de terre passe de 132 000 hommes à 260 000.

L'entrée de la France dans le concert des puissances la fait participer aux congrès diplomatiques qui lui confient le rétablissement de l'ordre monarchique en Espagne. L'expédition d'Espagne est un succès militaire, à la suite duquel l'armée est portée de 240 à 260 000 hommes.

L'indépendance de la politique extérieure de la France est consacrée par Charles X dans sa politique vis-à-vis de l'Empire ottoman. La révolte des Grecs est soutenue par le roi comme par les milieux artistiques et littéraires, et la France oblige l'Angleterre à faire la guerre au sultan. C'est encore au grand dam de l'Angleterre que la France organise et réussit la prise d'Alger, suivie de l'installation à Bône et à Oran. Cependant, à sa frontière Nord, encouragée par la Russie, la France se tient prête à toute éventualité en Belgique

Enfin la France s'engage dans une restauration de sa puissance coloniale. En 1811, quand la France comptait 130 départements, elle n'avait plus une seule colonie. Au premier traité de Paris (1814), Talleyrand obtient d'une Angleterre plutôt généreuse la restitution de nombre de ses colonies de 1789 : 500 000 habitants sur 7 000 kilomètres ² dispersés entre les Antilles, la Guyane, le Sénégal et l'océan Indien. La France n'est plus qu'au cinquième rang des puissances coloniales, derrière l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal et les Pays-Bas. En 1825, Charles X donne son indépendance à Haïti. Mais la restauration navale par le baron Portal et ses successeurs au ministère de la Marine, la reprise de la mission chrétienne (avec de nouvelles forces comme Maristes en 1818, l'œuvre de la Propagation de la foi en 1822 ou Anne-Marie Javouhey en Guyane) indiquent non seulement une politique de mise en valeur des colonies, mais un idéal d'expansion politique et religieuses. En 1821, les Français s'installent sur l'île Sainte-Marie proche du rivage de Madagascar. En 1830 quand la France débarque en Afrique du Nord et s'empare d'Alger, elle s'empare en même temps de Tamatave. Les ordonnances de 1825, 1827 et 1828 forment une « charte » coloniale. En 1829, Charles X envisage la création d'un ministère des colonies. La traite des Noirs que Napoléon avait aboli lors des Cent Jours de 1815 pour plaire à l'Angleterre, reste abolie par Louis XVIII. L'ordonnance de 1817 condamne « la traite des Noirs ». Puis arrive la loi de 1818 qui stimule un mouvement abolitionniste qui s'épanouit avec le duc de Broglie et la Société de la morale chrétienne fondée par de grands notables protestants. La loi de 1827 précise l'abolition de la traite, même si de grands et de petits armateurs comme nombre de colons font tout pour la tourner.

2- Un régime constitutionnel

De 1814 à 1830, la France fait l'apprentissage d'un gouvernement constitutionnel. Sans doute Louis XVIII et Charles X sont-ils souverains, mais avec les deux Chambres, la France des grands notables fait l'apprentissage d'un régime bicaméral, avec des nominations à la Chambre haute, des élections à la Chambre basse, des dissolutions et des élections anticipées. La presse affirme son pouvoir politique ; des partis politiques se constituent. Pour la première fois dans son histoire, l'État se dote d'un budget réglé, le contrôle des dépenses publiques par un Parlement est une réalité. Lorsque Charles X, en juillet 1830, modifie par voie d'ordonnance, le régime de la presse et le régime des élections, les manifestations, puis les émeutes tournant en révolution, se font au nom du gouvernement constitutionnel, au cri de « Vive la Charte ! » C'est en ce sens que la révolution française de 1830 peut être appelée révolution au secours de la constitution et non pour la renverser, alors que de 1789 à 1815, il y avait antinomie entre révolution et constitution.

3- L'œuvre financière : un miracle

La politique financière de la France, sous Louis XVIII et Charles X, devient exemplaire, aux antipodes des expédients de l'Ancien Régime, de la Révolution et de l'Empire. En 1815, le crédit

de la France est si bas que le premier emprunt à 5 % doit être négocié non à 100 francs, mais à 52,50 francs. En juillet 1830, ce titre cote 110 francs. Quant à l'emprunt de 1830, il se place au-dessus du pair à 102,7 francs, événement sans précédent dans l'histoire financière de la France.

La dette de l'État, en 1830 est de 204 millions, auxquels s'ajoutent 64 millions de dettes viagères remboursées en annuités, soit 268 millions de francs. Or la Restauration, non seulement a assumé les dettes de la Révolution et de l'Empire, mais doit acquitter la facture des Cent Jours, soit les indemnités de guerre de 700 millions (et 240 millions aux particuliers lésés en Europe par la Révolution et l'Empire¹⁰) et la solde et l'entretien des troupes d'occupation (150 000 hommes de 1815 à 1818). Au total la France doit payer 1 milliard 500 millions de francs !

C'est à la Restauration que la France doit des finances claires, distinguant le budget et le compte, et examinées par les Chambres, ministère par ministère, puis pour chaque ministère, section par section. Louis, Corvetto, Villèle¹¹ et Roy, moins connus que Sully, sont des ministres exemplaires, la cheville ouvrière de cette amélioration sans précédent étant Gaston d'Audiffret.

Le produit des contributions directes passe de 140 à 212 millions, le nombre de communes cadastrées passant de 11 000 en 1821 à 21 000 en 1830 (sur 38 135 communes). Quant aux droits réunis, la promesse de leur abolition par le comte d'Artois en 1814 est un leurre. Désorganisés par les Cent Jours de 1815, ils deviennent en 1816 les contributions indirectes et comptent en 1830 pour 70 % du produit de l'impôt (près de 90 % en 1913). Malgré l'abaissement des taux de la contribution foncière et d'un certain nombre de contributions indirectes, l'État en 1830 bénéficie d'une plus-value de 212 millions par suite de la croissance économique, sans compter ce que va rapporter le trésor du dey d'Alger.

4- La politique économique

Avec des personnalités comme Saint-Cricq ou Becquey, les règnes de Louis XVIII et Charles X sont au principe d'une véritable politique économique, soucieuse aussi bien des ressources en bois que des voies de communication ou de la protection douanière du marché français. S'agissant des ressources en bois, après la fondation d'une École forestière à Nancy en 1824, un Code forestier est promulgué en 1827, déclenchant une forte résistance rurale, les villageois étant habitué à la vie forestière sans souci des futaies ni du déboisement. Quant aux voies de communication, sur les 32 000 kilomètres de grandes routes, 1/3 est en état en 1815, 44 % en 1824, 52 % en 1830. Aux 8 000 kilomètres de voies navigables ou flottables, aux 730 kilomètres de canaux, la Restauration en ajoute 922 (dont le canal de Bourgogne et le canal du Rhône au Rhin), premières réalisations du plan général présenté à Louis XVIII par Louis Becquey. La loi postale de 1829 fonde la poste moderne, recrutant 5 000 facteurs pour parcourir chaque jour 200 000 kilomètres.

La production est protégée par les douanes dont les droits sont renforcés en 1819 puis en 1821 et dans les années suivantes. La production agricole augmente de 30 % entre 1815 et 1830, malgré les mauvaises récoltes de 1816-1817 et de 1827 et 1828. Le nombre de patentes passe de 850 000 à 1 100 000.

Entre 1815 et 1830, la France est le seul pays, Angleterre exceptée, où les niveaux d'industrialisation par tête d'habitant augmentent de 9 à 16 (en Autriche, de 7 à 8 ; dans les pays germaniques de 8 à 9). La part de la France dans la production industrielle mondiale était de 4,2% en 1800, elle est à 5,2 % en 1830 (Angleterre, 9,5 %). Si la France de Charles X peut tenir en échec l'Angleterre et neutraliser la Russie dans la question d'Orient, si la France réussit le débarquement de 1830 et la prise d'Alger, c'est que non seulement sa puissance absolue s'est relevée depuis 1815, mais encore sa puissance relative. Économiquement, en 1830, la France est la deuxième puissance du monde.

5- L'œuvre religieuse

¹⁰ Les évaluations atteignent 1 600 millions. L'Angleterre les fait baisser à 240 millions.

¹¹ En tant que ministre des Finances, Villèle a réussi, dans son ministère, à faire 30 millions d'économies par an.

Le souci des finances et de la monnaie, le souci des intérêts et des activités économiques, n'est pas exclusif du souci spirituel. Louis XVIII et Charles X sont au sens plénier des R.T.C. De là une politique de restauration de l'Église, détruite par la Révolution mais sérieusement relevée par Napoléon. C'est le retour de l'alliance du Trône et de l'Autel, Louis XVIII faisant inscrire dans la Charte constitutionnelle que si la liberté religieuse est un droit public des Français, le catholicisme est la religion de l'État, le roi de France étant sacré par l'Église.

La restauration religieuse de la France, loin d'être l'œuvre de vieillards rentrés d'exil, est le fruit d'hommes jeunes, voire très jeunes, n'ayant pas eu à se réfugier à l'étranger. Que ce soit la Congrégation de la très sainte Vierge Marie ou les Chevaliers de la Foi, ces jeunes gens veulent se libérer du rationalisme du XVIIIème siècle pour retrouver un humanisme chrétien du XVII siècle, voire plus ancien : « *Le trône de saint Louis sans la religion de saint Louis est une supposition absurde* » (Chateaubriand). De là, une multitude d'œuvres sociales et culturelles où les laïcs ont un rôle déterminant. Un des fondateurs des Chevaliers de la Foi écrit : « *Je suis convaincu que les prêtres ne peuvent plus être les apôtres les plus efficaces* » (Ferdinand de Bertier de Sauvigny). De fait, les fidèles donnent à l'Église plus de 42 millions de francs en seize ans (contre 2 500 000 sous le Consulat et l'Empire. Les dons aux hôpitaux et aux hospices passent de 994 000 francs par an sous Napoléon à 3 401 000 francs en 1830. Aussi bien, de la société laïque sortent des vocations de prêtres sans cesse plus nombreuses : moins de 1 200 ordinations sacerdotales en 1816, plus de 2 300 en 1830.

Un pareil essor est soutenu par l'État. Louis XVIII et Charles X, en effet, à défaut de pouvoir se débarrasser du concordat napoléonien, font un effort financier et matériel considérable. Le budget de l'État affecté à l'Église passe de 12 millions à 33 millions. C'est, d'abord, dès 1814, une aide aux séminaires. L'ordonnance d'octobre 1814 autorise chaque évêque à tenir ouverte une école ecclésiastique par département. Le gouvernement finance des demi-bourses (2 700) et des bourses (1 500). Le nombre de grands séminaires augmente de 50 à 80, celui des petits séminaires de 53 à 144. Du coup le clergé de France augmente de 36 000 à 40 600 (60 000 en 1790) et rajeunit : la part des sexagénaires diminue de 13 points : 42 % en 1814, 29 % en 1830.

Les rois jouent un rôle non moins déterminant par le choix qu'ils font des évêques, formant un épiscopat encore plus édifiant, par sa foi et ses mœurs, que l'épiscopat de Louis XV et de Louis XVI. En 1826, le nonce écrit à Rome : « *La France n'a jamais eu des pasteurs plus édifiants et plus vertueux. On pourrait seulement souhaiter qu'ils fussent plus doctes et plus instruits* ». Si 80 % des évêques sont choisis dans la noblesse, des roturiers de bonne trempe sont sélectionnés, tels Mgr Devie, évêque de Belley, Mgr Matthieu, futur archevêque de Besançon, Mgr Borderies, évêque de Versailles, Mgr Gallard que Mgr de Quélen aurait bien vu comme successeur à l'archevêché de Paris.

L'Église, déjà bien introduite par Napoléon dans son système scolaire, est invitée à développer son influence sur l'enseignement et l'éducation. Dès 1814, un crédit de l'État étant ouvert pour les écoles communales, ces dernières ne sont pas abandonnées aux seules communes, un comité cantonal en prend soin, présidé par le curé-doyen. Louis XVIII place un évêque, Mgr Frayssinous, évêque *in partibus*, comme grand maître de l'Université, qui devient ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique (1822).

La Restauration rouvre la voie à une législation chrétienne, voie fermée par la révolution de 1789. Dès 1814, une ordonnance rétablit la sanctification du dimanche par le repos. En 1817, une loi favorise les dons et legs et les acquisitions d'immeubles. En 1825, est votée une loi sur le sacrilège pour dissuader les vols et les profanations dans les églises.

Enfin la Restauration, sans rendre aux ordres monastiques et aux congrégations religieuses les libertés perdues par la Révolution (la nécessité d'une autorisation par voie législative est affirmée en 1817), du moins, pour les congrégations de femmes déjà autorisées, la loi de 1825 remplace l'autorisation législative par l'autorisation administrative pour leurs nouveaux établissements. Le nombre de religieuses passe de 16 000 en 1816 à 27 000 en 1828, pour atteindre les 31 000 trois ans plus tard !

Que l'œuvre religieuse de la Restauration soit décisive, l'attestent, dans le court terme, et le développement du clergé et des congrégations religieuses et la combativité de la résistance anticléricale et voltairienne. Quant au long terme, une fois passée la crise anticléricale de 1830-1832, les institutions et les hommes des années 1814-1830 jouent un rôle essentiel dans la croissance du catholicisme en France au long du XIX^{ème} siècle. Sans pouvoir restaurer l'Église de France dans ses forces et sa splendeur d'avant 1789, Louis XVIII et Charles X s'inscrivent parmi les premiers serviteurs non seulement de la France chrétienne, mais encore des missions catholiques dans le monde.

6- L'œuvre artistique et intellectuelle

En apportant la paix, la Restauration apporte aussi la liberté et donc les influences extérieures si nécessaires à la vie artistique et intellectuelle. Dans l'ordre artistique, il est plus facile à Charles X qu'à Louis XVIII d'inaugurer la Salon, même si la Saint-Charles (4 novembre) offre aux visiteurs moins de lumière que la Saint-Louis (25 août). Ni Louis XVIII, ni Charles X ne sont des maniaques de la truelle. Aussi bien, quant aux dépenses, la rigueur budgétaire de l'Etat invite les souverains à limiter les très gros travaux d'architecture. Par ailleurs, aux Tuileries ou à Fontainebleau, Napoléon a été un « bon fermier ». Charles X fait reprendre les travaux de l'arc de triomphe de l'Étoile. Rendue à sa vocation, l'église Sainte-Genève, ci-devant Panthéon, fait l'objet d'une commande de fresque pour la coupole de la croisée du transept. Gros y peint l'apothéose de sainte Geneviève, avec, auprès d'elle, Louis XVIII, la duchesse d'Angoulême et la Charte. Quant à la Chapelle commémorative, élevée à l'emplacement du cimetière de la Madeleine où les cadavres de Louis XVI puis de la reine Marie-Antoinette avaient été ensevelis, elle est achevée par Fontaine en 1826, offrant un « modèle réduit » de l'art néo-classique.

Dans l'ordre intellectuel et littéraire, le mécénat royal profite aussi bien à des écrivains tout jeunes (Hugo) comme aux classiques. Dans le domaine scientifique, Louis XVIII, par son ordonnance du 20 décembre 1820, fonde l'Académie de médecine: 85 titulaires, 60 honoraires, 30 associés libres, 30 associés étrangers. Pour l'ensemble de la France, le nombre de sociétés savantes approche des 300 en 1832. C'est également à cette époque qu'est fondée l'École des chartes, pour développer l'érudition héritée des moines bénédictins, des Bollandistes et des Académies.

En 1829, 52 % des conscrits sont illettrés, ce qui ne doit pas minimiser l'œuvre scolaire du régime, qui, sauf en 1814-1815, conserve l'Université devenant royale après avoir été impériale. C'est la Restauration qui fonde le premier ministère de l'Instruction publique, d'abord avec les Affaires ecclésiastiques (1822), puis séparé en 1828. Les premiers crédits effectivement débloqués par l'Etat pour les écoles communales sont consécutifs à l'ordonnance de Louis XVIII du 29 février 1816, l'instruction étant gratuite pour les indigents. En 1819 sont organisées les écoles de filles. Le nombre d'écoles passe de 20 500 en 1815 à près de 31 000 en 1829. 1 122 700 garçons scolarisés en 1821 ; 1 372 000 en 1829. En cette même année 1829, neuf écoles normales sont ouvertes pour former les maîtres. L'Église prend la défense de l'enseignement simultané contre l'enseignement mutuel. D'abord bien vu par l'État (1 500 écoles mutuelles en 1821), ce dernier s'effondre (258 écoles en 1827). L'ordonnance du 14 février 1830 est la charte de l'instruction populaire, que reprendra la loi Guizot après la chute de Charles X. Quant aux collèges et aux Facultés, ils restent l'apanage des fils de notables. L'enseignement se diversifie avec l'institution de l'histoire et de la géographie (1818), avec la création d'une la classe de philosophie distincte de la rhétorique (1820), avec l'introduction des langues vivantes. Sous Napoléon, le collégien avait 119 heures de classes ; sous Charles X, il en a 162.

**

*

Dans l'histoire de la France, quelle est la place prise par la Restauration ? La Restauration ayant disparu dans la révolution de 1830, son legs et sa mémoire ont été confisqués par ses adversaires, sortis victorieux des journées de 1830, les « Trois Glorieuses ». De là, l'invention d'une légende noire, articulée sur l'impotence de Louis XVIII, l'obstination de Charles X, l'incapacité de

Polignac. Un Béranger, un Paul-Louis Courier, un Quinet qui parle du « grand vide de 1820 » précisant que « la langue et la pensée étaient en berne » et bien d'autres ont rendu les règnes de Louis XVIII et de Charles X peu attractifs, voire impopulaires. Mais l'histoire n'est pas la mémoire, elle en est même le contraire, sauf à se laisser envahir par des légendes noires ou dorées.

En réalité, dès 1814-1814, la situation du Roi est très difficile, pris entre de grands notables tirant leur fortune et leur puissance de la Révolution et de l'Empire et de nombreux nostalgiques de l'Ancien Régime. Prise en étau par les « libéraux » et les « ultra-royalistes », entre les voltairiens et les chrétiens, la politique de conciliation peut-elle l'emporter durablement sur l'épreuve de force ?

En réalité aussi, en dépit des adversaires victorieux de la Restauration, le legs de Louis XVIII et de Charles X est d'une richesse considérable. Renaissance diplomatique, militaire et financière, renaissance démographique, renaissance coloniale font de la Restauration une époque privilégiée dans l'histoire de la France comme puissance mondiale, sans que cette puissance retrouvée - et augmentée - ne coalesce contre elle les autres grandes puissances. La renaissance religieuse va faire de la France la principale puissance missionnaire aux quatre coins du monde pour l'Église catholique. Dans l'histoire de l'enseignement et de l'éducation, les années 1814-1830 sont des années fondatrices, et pas seulement d'un ministère de l'Instruction publique. Dans l'histoire de la pensée et du goût, entre classiques et romantiques, c'est l'époque d'une renaissance spectaculaire des lettres et des sciences. À l'égalité civile et à la propriété privée sacralisée, héritées de la Révolution et conservées par la Restauration, à la centralisation de l'État, héritée du Consulat et de l'Empire, Louis XVIII et Charles X ajoutent l'apprentissage d'un jeu politique régulier entre le roi, les ministres, les Chambres et les électeurs ; politiquement la France moderne y trouve ses racines. Dans l'histoire de la France comme puissance et comme État, les règnes de Louis XVIII et de Charles X offrent un exemple spectaculaire de relèvement réussi, mieux réussi que ceux qui suivirent la défaite de 1870-1871 puis le désastre de 1939-1940. La Restauration, plus qu'une période, fut une époque : une époque faste pour la France et pour le rayonnement de la civilisation occidentale en délivrant la Grèce de la servitude d'un Empire musulman . Un adversaire aussi résolu de la Restauration que Stendhal le reconnut. Hostile à la famille royale, il peut néanmoins écrire, en 1829 : « *Il faudra peut-être des siècles, à la plupart des peuples de l'Europe, pour atteindre au degré de bonheur dont la France jouit sous le règne de Charles X* ». ¹²

¹² Cité par Guillaume de Bertier de Sauvigny, **La Restauration en questions**, Paris, Bartillat, 1999, p. 157.